



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 31622

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la remise en cause du décret d'actes d'infirmier. Cette décision, si elle était prise dans le cadre du vote de la loi « Patients, santé et territoire », conduirait à une déréglementation de la profession et ouvrirait l'exercice de certains actes à des personnels moins qualifiés et non diplômés. La nécessaire évolution de la profession d'infirmière doit s'effectuer dans le respect élémentaire des règles de dialogue et de concertation avec les acteurs de la santé. La démographie sanitaire exige de réelles réformes et une meilleure coopération entre les professions réglementées. Cependant, les mesures ne pourront résoudre les problèmes de fond si elles sont imposées aux professionnels et aux patients dans l'urgence et sans concertation. Aussi elle lui demande de bien vouloir retirer cet article du texte et poursuivre les discussions générales entamées avec les représentants des infirmiers.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31622

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8320

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)